

Réunion du 15 mai 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Martine JUNG

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2017/166 - 62010 - Soutien au développement touristique
Proposition d'attribution de subventions pour 2017 à diverses
associations à vocation touristique**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions, au titre de leurs programmes d'actions pour 2017, aux organismes à vocation touristique indiqués ci-après :

- 18 300 € à la Coopérative de tourisme AJA ;
- 27 400 € à l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin ;
- 30 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin.

La Commission Permanente approuve les termes des projets de conventions à conclure avec les organismes pour permettre le versement de ces subventions (cf annexe).

Elle autorise son président à signer ces conventions financières, conformes au règlement financier du Département et à conclure avec la Coopérative de tourisme AJA, l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin et le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin. Les subventions seront alors versées selon les modalités prévues par lesdites conventions.

La Commission Permanente décide par ailleurs du versement de la cotisation annuelle pour 2017, d'un montant de 770 euros, à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170515-lmc1108703-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/05/17